



Dakar, le 9 mai 2024

Sénégal: La nouvelle administration devrait accorder la priorité à la liberté des médias et à la sécurité des journalistes

À l'attention de Son Excellence, Monsieur le Président Bassirou Diomaye Faye

Monsieur le Président,

Nous, organisations internationales et régionales œuvrant pour la protection de la liberté de la presse,

Nous adressons à vous pour vous exhorter à accorder une attention particulière à la préservation de la liberté des médias, à la promotion de l'accès à l'information et à la garantie de la sécurité des journalistes durant votre mandat présidentiel.

Le Sénégal a longtemps été reconnu en Afrique pour son engagement en faveur de la liberté de la presse. Cependant, nous sommes préoccupés par la montée des attaques contre le journalisme indépendant et la liberté d'expression au Sénégal, en particulier au cours des trois dernières années. En tant que nouveau président, nous vous exhortons à saisir cette opportunité pour protéger et défendre la liberté des médias, et ainsi réaffirmer la position du Sénégal en tant que pays phare de la liberté de la presse et de la démocratie dans la région.

Une presse libre et indépendante est essentielle à une démocratie vitale. Elle permet aux citoyens d'accéder à une information fiable, de demander des comptes à leurs dirigeants et de participer activement au débat public. Le Sénégal a l'obligation aux niveaux régional et international de faire respecter ces libertés fondamentales en vertu de divers traités internationaux, , notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Nous exhortons votre gouvernement à prendre des mesures concrètes pour garantir la liberté des médias, la liberté d'expression et la sécurité des journalistes, et à améliorer le cadre de travail des professionnels des médias au Sénégal. Cela inclut la condamnation publique de toutes les menaces et attaques contre les journalistes ; la conduite d'enquêtes approfondies sur toutes les attaques perpétrées à leur encontre, et l'assurance que les responsables soient tenus pour responsables. De plus, le Sénégal devrait réformer les lois qui restreignent la liberté des médias et la liberté d'expression, telles que le Code de la presse et le Code pénal, afin de les aligner aux normes internationales et régionales pertinentes.

Il est également crucial de garantir aux journalistes l'accès à l'information lors d'événements d'intérêt public, notamment les manifestations et les processus électoraux ; de maintenir l'accès à Internet et aux plateformes de médias sociaux en tout temps, et plus particulièrement en période de conflit ou d'agitation civile et politique. L'adoption d'une loi sur l'accès à l'information, conforme à la Loi type de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur l'accès à l'information en Afrique, favorisera également un environnement où les médias et les mouvements citoyens peuvent demander et accéder à des informations d'intérêt public.

Il est important d'entreprendre rapidement des réformes pour transformer les médias d'État afin qu'ils soient responsables devant le public et fournissent des informations politiques diversifiées dans l'intérêt public. Il est également crucial de renforcer l'indépendance de l'organe de régulation des médias audiovisuels tout en lançant un dialogue inclusif et participatif sur la réglementation des médias sociaux.

En prenant ces mesures, votre gouvernement enverra un message fort selon lequel le Sénégal est engagé à protéger la liberté des médias et à garantir la sécurité des journalistes. Cela profitera non seulement aux journalistes, mais renforcera également la démocratie sénégalaise et favorisera une citoyenneté plus informée et engagée.

Nous sommes prêts à travailler avec votre administration pour promouvoir la liberté des médias et la sécurité des journalistes au Sénégal. Nous serions ravis de saisir l'opportunité de vous rencontrer pour discuter de vos priorités en matière de défense de la liberté des médias et de la manière dont nous pouvons les soutenir.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération,

Les Organisations:

ARTICLE 19 Sénégal et Afrique de l'Ouest

International Press Institut

Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest

Reporters sans frontières (RSF)

Paradigme Initiative (PIN)

Comité pour la protection des journalistes (CPJ)

Access Now

Cc.

Monsieur Ousmane SONKO, Premier Ministre

Monsieur Ousmane DIAGNE, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux

Monsieur Alioune SALL, Ministre de la Communication, des Télécommunications et de l'Économie Numérique